

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Limite d'âge au sein du Conseil de l'ordre des médecins Question écrite n° 17393

Texte de la question

M. Jean-Bernard Sempastous appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la limite d'âge au sein du Conseil de l'ordre des médecins. Alors que la France manque de médecins dans les campagnes et les zones de montagne, comme dans les Hautes-Pyrénées, et que ceux qui exercent sont débordés d'activités, il semble difficile de leur demander de participer activement au fonctionnement de l'ordre. En effet, une majorité de praticiens soulignent que lorsqu'ils étaient en pleine activité, le temps manquait pour venir assister aux séances du Conseil. Il lui demande les raisons de cette disposition relative à la limite d'âge au sein du Conseil et si une suspension de cette mesure est possible, dans l'attente, pourquoi pas, d'une démographie médicale plus satisfaisante.

Données clés

Auteur: M. Jean-Bernard Sempastous

Circonscription: Hautes-Pyrénées (1re circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 17393 Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 février 2019, page 1846

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)